

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2016

---

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 23

présenté par

M. Huyghe, Mme Dalloz, M. Decool, M. Favenne, M. Fromion, M. Hetzel, M. Larrivé, M. Le  
Mèner, M. Salen, M. Sermier et M. Gosselin

-----

## ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« affichée »,

insérer les mots :

« et accessible à tout électeur ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à éviter le contournement de l'obligation de communication des listes électorales par un affichage inaccessible aux électeurs.